

# La psychanalyse exclue de la cité

Les membres du Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse ont été choqués par une tribune parue sur le site de L'Obs. Ils réagissent.

Par L'Obs

Publié le 01 novembre 2019 à 10h45

Dans une tribune parue le 22 octobre dernier – « Pourquoi les psychanalystes doivent être exclus des tribunaux » – il est appelé, plus généralement, à ce que la psychanalyse soit désormais bannie de la cité. Et il est également requis que ne soient plus recrutés dans les universités d'enseignants-chercheurs déclarant se référer à celle-ci.

Ce discours n'est pas nouveau. Il correspond à un procédé déjà utilisé en 2004 lors de la publication d'un rapport sur l'évaluation des psychothérapies, lequel avait été le support d'une demande d'éviction de la psychanalyse en tous points similaire. (Précisons pour ceux qui l'ignorerait que les biais méthodologiques grossiers de ce rapport ont aussitôt été démontrés et ses conclusions – si tant est qu'elles aient pu

justifier quoi que ce soit – depuis longtemps rejetées, y compris par ce que mettent en lumière les études les plus récentes.)

Un procédé également utilisé en attribuant régulièrement aux psychanalystes des discours et des positions ineptes (entre autres à propos de l'autisme), positions qui ne sont pas les leurs et n'ont pour autre fonction que celle de les stigmatiser.

Et un procédé, enfin, employé au nom d'une autorité scientifique que certains croient être seuls à détenir, laquelle leur donnerait le droit de manier l'injure et le mépris (« obscurantisme », « sectarisme », « leur diplôme – quand ils en ont ») envers ceux dont ils méconnaissent pourtant si manifestement les travaux.

Que répondre ? Que ce discours et ce procédé, qui se donnent la science pour caution, sont tout sauf scientifiques puisqu'ils ne cherchent pas le débat mais instruisent un procès idéologique aux forts relents d'inquisition. Puisqu'ils cherchent simplement à condamner, à exclure et à obtenir ce qu'il faut bien appeler une forme d'épuration. Puisqu'ils ne sont, en définitive, qu'injures à la pensée et à la raison.

Comment se fait-il que l'on puisse s'en faire le relai ? Est-ce là un signe des temps ? Le signe que l'on peut désormais confondre impunément opinion et réflexion, propos idéologique et rigueur scientifique ?

Et de quelle haine profonde tout ceci est-il la marque ? Celle-ci a déjà été maintes fois explorée, n'y revenons pas. Sinon pour souligner que chaque retour du discours qui la met en scène est également l'indice d'un enjeu précis. Dans le cas présent, celui des actuelles élections et nominations au Conseil National des Universités (CNU). Enjeu scientifique, alors ? Non, hélas. Et, à vrai dire, même pas politique non plus. Enjeu purement tactique, tout simplement...

Cette dimension n'est pas la bonne, évidemment. Il importe de ne pas s'y laisser piéger. De ne pas accepter que des questions sociales essentielles se voient ainsi réduites à de pures manœuvres de pouvoir. Invoquer le devoir moral, comme il est fait dans cette tribune, doit avoir ce corollaire : respecter soi-même une certaine éthique. En l'occurrence, ne pas appeler inconsidérément à une chasse aux sorcières là où la modestie s'impose, là où la diversité des savoirs et des

pratiques constitue pour chacun, patients, familles et proches, la meilleure garantie de soins ou d'expertises.

S'ériger en gardien de la science et de la santé implique en retour que l'on n'ignore pas le devoir de réserve auquel on est tenu par ses fonctions. Que l'on ne se fasse pas à la fois juge et partie. Et que l'on ne prêche pas aussi légèrement l'excommunication.

C'est ce que veut faire entendre le *Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse* (SIUEERPP) – association regroupant plus de deux cents Professeurs et Maîtres de Conférences en psychopathologie et psychologie clinique répartis, en France seule, dans quinze universités.

Pour le SIUEERPP, sont ici signataires les membres de son Bureau, ainsi que quelques uns de ses autres membres réunis en conseil élargi.

*Bureau :*

*Alain Abelhauser, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), ancien vice-président de l'université Rennes 2, président du SIUEERPP ;*

*Christine Arbisio, Maîtresse de conférences (psychopathologie et psychologie clinique), chargée de mission « Bien-être au travail » de l'université Paris 13 ;*

*Anne Brun, Professeure des Universités, (psychologie clinique et psychopathologie), directrice du Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique, université Lumière Lyon 2 ;*

*Danièle Brun, Professeure émérite des Universités (psychopathologie clinique), ancienne directrice du Centre de recherches « Psychanalyse et Médecine » (EA 3522), université Paris 7 ;*

*Albert Ciccone, Professeur des Universités, (psychologie clinique et psychopathologie), université Lumière Lyon 2 ;*

*Roland Gori, Professeur Honoraire des Universités (psychopathologie clinique – Aix-Marseille université), président d'honneur du SIUEERPP ;*

*Mohammed Ham, Professeur des Universités (psychopathologie clinique – université Nice-Sofia Antipolis), secrétaire général du SIUEERPP ;*

*François Pommier, Professeur des Universités (psychopathologie clinique – université Paris-Nanterre), ancien vice-président de la tition du CNU ;*

*René Roussillon, Professeur émérite des Universités (psychologie clinique et psychopathologie), ancien directeur du Centre de Recherche en Psychopathologie et Psychologie Clinique, université Lumière Lyon 2 ;*

*André Sirota, Professeur émérite des Universités (psychopathologie sociale clinique – université Paris-Nanterre), ancien secrétaire général du SIUEERPP ;*

*Alain Vanier, Professeur émérite des Universités (psychopathologie clinique), ancien directeur du Centre de recherches « Psychanalyse, Médecine et Société » (EA 3522), université Paris 7.*

*Sidi Askofaré, Professeur des Universités (psychologie clinique), université de Toulouse-Le Mirail ;*

*Marie-Frédérique Bacqué, Professeure des Universités (psychologie et psychopathologie cliniques), Directrice de l'EA 3071 « SuLiSoM », université de Strasbourg ;*

*Céline Barriol, Maitresse de conférences (psychopathologie clinique), université Nice-Sofia Antipolis ;*

*Michèle Benhaim, Professeure des Universités (psychopathologie clinique), Aix-Marseille université ;*

*Jacques Cabassut, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), université Nice-Sofia Antipolis ;*

*Jean-Yves Chagnon, Professeur des Universités (psychologie clinique et psychopathologie), université Paris 13 ;*

*Jessica Choukroun-Schenowitz, Maitresse de conférences (psychopathologie clinique), université Nice-Sofia Antipolis ;*

*Laurent Combres, Maître de conférences (psychologie clinique), université de Toulouse-Le Mirail ;*

*Laurence Croix, Maitresse de conférences, sciences psychologiques et sciences de l'éducation, université Paris-Nanterre ;*

*Vincent Estellon, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), université Paul Valéry – Montpellier 3 ;*

*Jean-Luc Gaspard, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), université Rennes 2 ;*

*Marie-José Grihom, Professeure des Universités (psychologie clinique et pathologique), directrice du Laboratoire Caps, université de Poitiers ;*

*Michel Grollier, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), directeur de l'Unité Multi-sites de Recherches « Psychopathologie, nouveaux symptômes et lien social », université Rennes 2 ;*

*Lyasmine Kessaci, Maîtresse de conférences (psychopathologie clinique), université de Bretagne Occidentale, Brest ;*

*Dimitra Laimou, Maîtresse de conférences (psychologie clinique), université de Picardie Jules-Verne ;*

*Alexandre Lévy, Maître de conférences (psychopathologie clinique), université Catholique de l'Ouest ;*

*Pascale Macary-Garipuy, Professeure des Universités (études psychanalytiques), université Paul Valéry – Montpellier 3 ;*

*Jean-Claude Maleval, Professeur émérite des Universités (psychopathologie clinique), université Rennes 2 ;*

*Jean-Baptiste Marchand, Maître de conférences (psychologie clinique), université de Caen Normandie ;*

*Patrick Martin-Mattera, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), université Catholique de l'Ouest ;*

*Céline Masson, Professeure des Universités (psychopathologie clinique), référent « Racisme et antisémitisme » à l'université de Picardie Jules-Verne ;*

*Denis Mellier, Professeur des Universités (psychologie clinique et psychopathologie), directeur du Laboratoire de psychologie (EA3188), université de Bourgogne Franche-Comté ;*

*Claire Metz, Maîtresse de conférences HDR (psychologie et psychopathologie cliniques), université de Strasbourg ;*

*Élise Pelladeau, Maîtresse de conférences (psychologie clinique), université de Poitiers ;*

*Pascale Peretti, Maitresse de conférences (psychopathologie clinique), université Catholique de l'Ouest ;*

*Rémy Potier, Maître de conférences HDR (psychopathologie clinique), université de Paris ;*

*Olivier Putois, Maître de conférences (psychologie et psychopathologie cliniques), université de Strasbourg ;*

*Magali Ravit, Professeure des Universités (psychologie clinique et pathologique – université Lumière Lyon 2), expert près la Cour d'Appel de Lyon ;*

*Marjorie Roques, Maîtresse de conférences (psychologie clinique), université de Caen Normandie ;*

*Ouriel Rosenblum, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), université de Paris) ;*

*Marie-Jean Sauret, Professeur émérite des Universités (psychologie clinique, université de Toulouse-Le Mirail) ;*

*Anne Thévenot, Professeure des Universités (psychologie et psychopathologie cliniques), vice-doyenne de la Faculté de psychologie, université de Strasbourg ;*

*Giorgia Tiscini, Maîtresse de conférences (psychopathologie clinique), université Rennes 2 ;*

*Yohan Trichet, Professeur des Universités (psychopathologie clinique), université Rennes 2 ;*

*Sarah Troubé, Maitresse de conférences (psychopathologie clinique), université Nice-Sofia Antipolis.*